

DECRET N° 93-239 du 14 Octobre 1993

Portant approbation des états financiers
de l'Office Béninois de Sécurité Sociale
pour l'Exercice clos au 31 Décembre 1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 73-03 du 17 Janvier 1973 portant création et organisation de l'Office Béninois de Sécurité Sociale ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-293 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales ;
- VU les Décisions du Conseil d'Administration de l'Office Béninois de Sécurité Sociale en sa session ordinaire des 15 et 16 Juillet 1993 ;
- SUR Rapport du Ministre du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 Septembre 1993.

DECRETE :

Article 1er.- Sont approuvés les états financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 1992 de l'Office Béninois de Sécurité Sociale tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 Octobre 1993

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat,



Désiré VIEYRA

Le Ministre du Travail, de l'Emploi
et des Affaires Sociales,



Kadiatou-Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 ME 4 MTEAS 4 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4
OBSS 10 DB-DCOF-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 UNB-ENA-
FASJEP 3 J.O. 1.-